

# COMMISSION PERMANENTE

SEANCE DU 19 JUIN 2006

CP 06/06-07

## CASERNE DE GENDARMERIE DE MONTECH RENOUVELLEMENT DU BAIL A LOYER

---

Le bail à loyer concernant un bâtiment à deux niveaux, comprenant quatre logements de type F4, de la caserne de gendarmerie de Montech, conclu entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et le Ministère de la Défense pour une durée de 9 ans est arrivé à expiration le 31 mars 2006.

Le montant du loyer actuel s'éleve à 10 136 euros. Un nouveau bail pourrait être conclu selon les stipulations suivantes :

- ◇ Date d'effet : 1<sup>er</sup> avril 2006
- ◇ Durée du Bail : 9 ans
- ◇ Clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les Services Fiscaux, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'Indice INSEE du coût de la construction.
- ◇ Montant du loyer annuel (établi par la Direction des Services Fiscaux) : 10 882.47 euros, payable trimestriellement à terme échu.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, le nouveau bail à loyer de la caserne de gendarmerie de Montech.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juin 2006**

CP 06/06-07

**CASERNE DE GENDARMERIE DE MONTECH  
RENOUVELLEMENT DU BAIL A LOYER**

—  
**DECISION DE LA COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le renouvellement du bail à loyer de la caserne de gendarmerie de Montech concernant un bâtiment à deux niveaux comprenant quatre logements de type F4, aux conditions suivantes :
  - Date d'effet : 1<sup>er</sup> avril 2006
  - Durée du Bail : 9 ans
  - Clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les Services Fiscaux, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'Indice INSEE du coût de la construction.
  - Montant du loyer annuel (établi par la Direction des Services Fiscaux) : 10 882.47 euros, payable trimestriellement à terme échu.
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le nouveau bail à loyer de la caserne de gendarmerie de Montech.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,